

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 avril 2024

---

**SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 2404)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT****N ° 10**

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 32**

I. – Après l'alinéa 39

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

...) au premier alinéa du IV, tel qu'il résulte du b du présent 5°, la référence : « II » est remplacée par la référence : « III » ;

II. – Alinéa 48, dernière phrase

Supprimer cette phrase.

III. – Alinéa 49

Supprimer cet alinéa.

IV. – Alinéa 57

Remplacer cet alinéa par trois alinéas ainsi rédigés :

8° L'article 28 est ainsi modifié :

a) Au deuxième alinéa, la référence : « II » est remplacée par la référence : « III » ;

b) Au troisième alinéa, la référence : « III » est remplacée par la référence : « IV ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Corrections d'erreurs matérielles (modification de références par coordination et suppression de mentions redondantes).